

Assemblée Générale Extraordinaire Farys cm du 19 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

1. Modification des participants et/ou du capital
2. État actuel des annexes 1 et 2 aux statuts à la suite de la modification des participants et/ou du capital
3. Rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association chargée de mission, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre en 2026 (conformément aux articles 459 et 432 du Décret flamand sur l'administration locale)
4. Budget 2026 (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)
5. Nominations statutaires
6. Waterunie Operator – situation actuelle

Divers





1^{er} point à l'ordre du jour : Modification des participants et/ou du capital

COMMENTAIRE

Veuillez trouver ci-après l'aperçu des modifications des participants et/ou du capital pour la période du 28 mars 2025 jusqu'au 25 septembre 2025 inclus, acceptée provisoirement par le Conseil d'Administration.

Modifications des participants et/ou du capital (du 28 mars 2025 jusqu'au 25 septembre 2025)			
Participant	Décision participant	Décision Conseil d'Administration	Modification
DIVISION DES SERVICES SECONDAIRES			
OVERIJSE	22.04.2025	26.06.2025	Adhésion
OOSTKAMP	19.06.2025	28.08.2025	Extension de l'adhésion

En annexe vous trouvez le rapport du commissaire concernant l'apport au sein de la division Services Secondaires.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver les modifications précitées des participants et/ou du capital, acceptées par le Conseil d'Administration.



2^{ième} point à l'ordre du jour: État actuel des annexes 1 et 2 aux statuts à la suite des modifications des participants et/ou du capital

COMMENTAIRE

L'adhésion de la commune d'Overijse à l'activité Services Secondaires implique que les annexes 1 et 2 des statuts doivent être modifiées.

La situation des actions ne change pas suite à l'apport supplémentaire de la commune d'Oostkamp.

À la suite de la décision relative au premier point à l'ordre du jour concernant les modifications apportées aux participants et/ou au capita, les annexes 1 et 2 des statuts doivent être modifiées sur la base des articles 6 et 7 des statuts :

- annexe 1 aux statuts : liste des participants, de l'(des) activité(s) avec la section géographique pour lesquelles ils sont affiliés et la région à laquelle ils appartiennent (article 6) ;
- annexe 2 aux statuts : liste des participants avec mention du nombre d'actions par participant (article 7).

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver l'état actuel des annexes 1 et 2 aux statuts.



3^{ième} point à l'ordre du jour: Rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association chargée de mission, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre en 2026 (conformément aux articles 459 et 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

COMMENTAIRE

Article 459 in fine du Décret flamand sur l'administration locale impose aux associations chargées de mission que le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée générale, qui se tient chaque fois au cours de la première année d'activité suivant l'année où sont organisées les élections pour le renouvellement complet des conseils communaux, un rapport d'évaluation sur le fonctionnement de l'association.

Ce rapport contient un nouveau plan d'entreprise pour les six années à venir.

Article 432 in fine du Décret flamand sur l'administration locale impose de discuter des activités à développer et de la stratégie à suivre 2026 avec les participants à l'Assemblée Générale Extraordinaire, organisée dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association chargée de mission, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre en 2026, y compris le budget 2026, rédigé par le Conseil d'Administration.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le rapport d'évaluation concernant le fonctionnement de l'association chargée de mission, le plan d'entreprise 2025-2030, les activités à développer et la stratégie à suivre en 2026.



4^{ième} point à l'ordre du jour: Budget 2026 (conformément à l'article 432 du Décret flamand sur l'administration locale)

COMMENTAIRE

Article 432 du Décret flamand sur l'administration locale impose au Conseil d'Administration de mettre le budget 2026 à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, organisée dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Le budget 2026 est intégré dans la note stratégique au précédent point 3 à l'ordre du jour.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le budget 2026.

5^{ième} point à l'ordre du jour: Nominations statutaires
COMMENTAIRE

Veuillez trouver ci-après l'aperçu des modifications par rapport aux nominations statutaires pour la période du 1 mai 2025 jusqu'au 25 septembre 2025 inclus.

Aperçu démission et nomination (du 1 mai 2025 jusqu'au 25 septembre 2025)						
Farys cm						
COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL SERVICES DE DOMAINE BRUGES						
Participant	Nom		Mandat public	Fonction	Nomination Démission	Consultation Conseil d'Administration
BRUGES	Carlos	KNOCKAERT	Conseiller	Membre	Démission	26.06.2025
BRUGES	Marc	VANDEPITTE	Conseiller	Membre	Nomination	26.06.2025
COMITÉ CONSULTATIF SERVICES SECONDAIRES						
Participant	Nom		Mandat public	Fonction	Nomination Démission	Consultation Conseil d'Administration
BRUGES	Ellen	DE SMET	Conseiller	Membre	Démission	26.06.2025
BRUGES	Karel	SCHERPEREEL	Conseiller	Membre	Nomination	26.06.2025

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver les modifications ayant lieu au sein de ses organes de gestion, notamment l'acceptation de la démission des membres et la nomination des membres désignés par les participants au sein des divers comités consultatifs. Les membres nommés complètent le mandat pendant cette législature.



6^{ième} point à l'ordre du jour: Waterunie Operator – situation actuelle

COMMENTAIRE

La situation actuelle sera expliquée lors de la séance.

PROPOSITION

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de prendre connaissance de la situation actuelle.

Divers